

Le ministre m'a également demandé d'insister auprès des bénéficiaires sur l'importance de soumettre leur demande de renouvellement aussitôt qu'ils détiennent les renseignements ayant trait à leur revenu. Tous les ans, un certain nombre de bénéficiaires qui ont omis de faire parvenir à temps leur formulaire voient le paiement de leurs prestations interrompu. Cette interruption n'a pas lieu d'exister et pourrait facilement être évitée: il suffit que le bénéficiaire soumette sa demande de renouvellement le plus tôt possible.

[Traduction]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS—L'INCIDENCE DES MESURES BUDGÉTAIRES. B) LA SITUATION DES HANDICAPÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, j'ai interrogé le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de l'augmentation d'une certaine déduction à l'intention des handicapés.

J'ai voulu faire valoir que les deux budgets et l'exposé financier du gouvernement préconisaient la plus forte augmentation de l'impôt de toute l'histoire du Canada, même en temps de guerre. Voilà ce que nous reprochons au budget et ce que les Canadiens trouvent, à mon avis, le plus difficile à supporter. Nous comptons, bien sûr, de nombreux programmes sociaux que nous devons financer, mais on dépasse la mesure en les subventionnant dans des proportions susceptibles de nuire à la croissance de notre économie. De plus en plus d'observateurs économiques constatent que ce budget peut tuer dans l'œuf la croissance économique ou du moins la compromettre gravement et qu'il est donc forcément inefficace.

Quand nous nous plaignons au gouvernement de la hausse des impôts décrétée dans son budget, il nous répond invariablement que c'est vrai, mais que nous devons songer aux plus démunis. Et il nous donne comme exemple l'allocation au titre de la taxe de vente qui permet aux plus pauvres de demander un remboursement ou une déduction de leurs impôts qui les soulagerait, paraît-il, du terrible fardeau fiscal qui leur est imposé à cause de ces budgets. Je ne voudrais pas m'attarder indûment là-dessus, mais nous avons déjà démontré que même chez les plus démunis de tous, cette mesure budgétaire est loin de compenser le fardeau fiscal encore plus lourd qu'ils devront supporter à cause de la hausse de la taxe de vente. Ce dégrèvement fiscal est donc minime même pour les plus défavorisés. Je n'ai pas oublié la hausse de 7 milliards de dollars des impôts sur une période de cinq ans comparativement à un remboursement fiscal de 300 millions au titre de la taxe de vente. C'est insignifiant par rapport au lourd fardeau que devront supporter les Canadiens à revenus faible et moyen.

● (1810)

Ce soir, je veux m'attarder en particulier sur ce que le ministre des Finances a offert aux handicapés, qui devront subir également une augmentation de la taxe de vente et des impôts. Ils bénéficieront d'une déduction additionnelle de \$250 par an pour leurs dépenses supplémentaires. Cette déduction

L'ajournement

n'est pas avantageuse pour la plupart des handicapés, puisque seulement 1.8 p. 100 environ d'entre eux touchent des revenus imposables. Ainsi, si le gouvernement désirait vraiment leur venir en aide, il leur offrirait un crédit, par exemple, comme celui accordé aux mères qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Ce crédit a été mis en œuvre par l'ancien gouvernement et il permet de donner à ceux qui en ont le plus besoin. Ce n'est pas ce qui se passe en l'occurrence. Rien n'est prévu pour les handicapés si ce n'est pour les privilégiés, si l'on peut dire, ceux qui touchent un revenu imposable.

Cette mesure est présentée par un ministre qui s'est vanté d'être fier d'aider les déshérités et qui a affirmé que c'est là le but de son gouvernement. En feuilletant les documents budgétaires, afin de voir ce qu'on avait prévu pour les handicapés, je suis tombé sur le tableau de la page 42 du Plan financier qui montre que pour la première année complète d'application, c'est-à-dire 1986-1987, cette mesure ne coûte pas un sou au gouvernement. J'ai donc demandé des explications au ministre. Je lui ai demandé comment il pouvait dire qu'il aide les handicapés qui paient de l'impôt, ce petit pourcentage de gens encore capables d'avoir un revenu qui les place au-dessus du seuil de non-imposition. Il m'a répondu que les effets du changement ne se feraient sentir que l'an prochain, lorsque l'on commencera à recevoir les déclarations d'impôts. Je rejette cette réponse, car 1986-1987 est le premier exercice financier au cours duquel ces changements prendront effet. C'est l'exercice qui commence à la fin d'avril et comprend la fin de l'année fiscale 1986 pour tous les particuliers, dont les handicapés. Donc, si ces concessions ont une valeur, elles devraient coûter quelque chose au Trésor à la fin de cette année fiscale qui est incluse dans l'exercice financier 1986-1987 du gouvernement.

C'est pour cela que je tiens à porter cette question à l'attention de la Chambre et du pays. Je veux ainsi montrer jusqu'à quel point le gouvernement est mesquin. Il s'agit ainsi pour dissimuler les nouvelles charges qu'imposent le projet de loi et l'ancien budget aux contribuables, surtout les pauvres et les plus démunis. Le gouvernement leur a offert quelques avantages qui en l'occurrence ne lui coûteront rien ou très peu, pour ce qui est du crédit de taxe de vente. J'ai voulu montrer le gouvernement tel qu'il est, comment il donne d'une main et reprend de l'autre.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, relativement à certains propos tenus par le député, je lui rappellerai que l'héritage laissé par le gouvernement libéral aux Canadiens a été un endettement éhonté, ce qui a rendu nécessaire l'imposition de nouvelles taxes. De ce fait, sur chaque dollar qui parvient à revenu Canada, 33c. sert à payer les intérêts de la dette. Ce n'est pas la première fois qu'il est question des frais élevés de cet héritage. Il faut une bonne dose d'hypocrisie pour se plaindre des hausses fiscales alors que nous essayons de faire preuve d'un certain sens des responsabilités.